

L'Oratorien

OUVROUER LES CHAMPS



OUVROUER-LES-CHAMPS 2018

26^{ème} édition



La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2018.

Bonne lecture à tous ...



Sommaire

Sommaire	3
L'édito du Maire	4
Le Conseil Municipal	5
Les Commissions Communales.....	6
Les Syndicats Intercommunaux.....	7
Renseignements Pratiques.....	9
Tarifs Communaux 2018	10
Renseignements Administratifs	11
Informations Municipales.....	12
Sujets traités lors des Conseils Municipaux	24
Budget.....	27
Communauté de communes des Loges	29
Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs.....	31
Syndicat Intercommunal d'Assainissement	32
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer.....	33
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.....	35
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer	36
Ecole d'Ouvrouer.....	38
Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves	40
Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer	41
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens ».....	42
Les Enfants du village	45
Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes des Loges	47
Assistantes Maternelles Agréées d'Ouvrouer les Champs	48
Le Comité d'Animation	49
Amicale des Anciens & Section Boules.....	51
Calendrier des fêtes 2018.....	52
Etat Civil	53
Annuaire des Professionnels de la Commune	54
La mairie vous informe	55
Civisme	59
L'aide à domicile (UNA) – Secteur Tigy.....	61
Calendrier 2018	62
Plan de la commune	63

L'édito du Maire

Chères Oratoriennes, Chers Oratoriens,

Déjà 2018 ! Comme le temps passe vite. Je vous invite à découvrir tout au long de cette édition, la vie de la commune, des associations et de faire le bilan de l'année passée.

Tous les investissements sont l'aboutissement d'une gestion minutieusement réfléchi et surtout à la recherche de subvention au taux maximal. Le gel des dotations de l'état et la volonté de maintenir une fiscalité locale stable demandent une grande rigueur.

L'année 2018 sera marquée par la construction de notre nouvelle salle des fêtes. La livraison est prévue pour septembre. Nous pourrons aussi bénéficier du très haut débit à partir du deuxième trimestre.

En 2017, nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux Oratoriennes et Oratoriens qui ont choisi notre village comme cadre de vie. Nous les remercions et leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Nous avons tous une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés en 2017.

Que tous les acteurs, élus, bénévoles et les agents ayant contribué au dynamisme de la commune soient ici remerciés pour leur investissement et dévouement.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une belle année 2018, remplie de joie et d'amour et une fois n'est pas coutume, soyez heureux tout simplement !

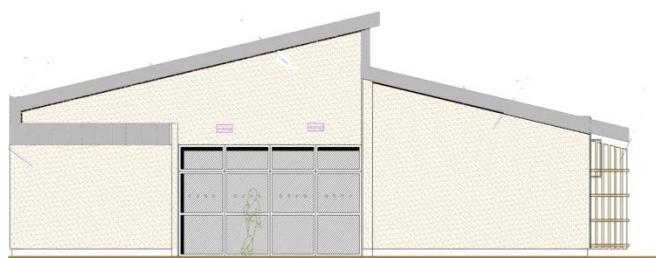
Bonne lecture !

Votre Maire,
Laurence Monnot.

La future salle des fêtes



Façade avant ouest



Façade arrière est



Le Conseil Municipal



Laurence Monnot

Maire

ADJOINTS



**Geneviève
Leroux-Bachelet**

1^{er} Adjoint



**Jean-Claude
Fardeau**

2^{ème} Adjoint

CONSEILLERS



Micheline Chenet



Olivier Galliot



Alain Guyot



Franck Janvrin



Virginie Mazikou



Jean-Marc Peigné



Arnaud Quesneau



Aurélie Robert



Guillaume Sirop



Les Commissions Communales

Mme le Maire est Présidente de toutes les commissions

Budget

Geneviève LEROUX-BACHELET
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Arnaud QUESNEAU
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP

Affaires Scolaires - Cantine

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU
Arnaud QUESNEAU
Micheline CHENET
* Sybel LE TEXIER
* Colette VINSSIAT

Calamités Agricoles

Jean-Claude FARDEAU

Espaces Verts

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Jean-Claude FARDEAU
Jean-Marc PEIGNE
* Valérie BARRUET

Fêtes et Cérémonies

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU

Voirie - Urbanisme

Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Guillaume SIROP
* Jean CHEVRIER

Assainissement

Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

Communication

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU
Guillaume SIROP
Aurélie ROBERT

Cimetière

Micheline CHENET
Virginie MAZIKOU
Aurélie ROBERT

Travaux

Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP
Olivier GALLIOT
* Guillaume MORIN
* Jean-Guy VIROULEAU

Appel d'Offres

Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

** Membre non élu*



Les Syndicats Intercommunaux

S.I.R.I.S Ouvrouer les Champs – Férolles

(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Mme le Maire
Micheline CHENET

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable)

Titulaires Mme le Maire
Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléant Olivier GALLIOT

S.I.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT

Suppléants Alain GUYOT
Jean-Marc PEIGNE

Pays Sologne Val Sud

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaires Micheline CHENET
Geneviève LEROUX-BACHELET

Titulaires Micheline CHENET
Geneviève LEROUX-BACHELET

C.L.E – S.A.G.E.

(Commission Locale de l'Eau - Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux)

Titulaire Mme le Maire

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire Geneviève LEROUX-BACHELET

Suppléant Franck JANVRIN

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Titulaire Jean-Claude FARDEAU

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Titulaire Mme le Maire

Suppléant Olivier GALLIOT



Conseiller communautaire Communauté de Communes des Loges

Mme le Maire

Correspondants Défense - Protection Civile

Jean-Claude FARDEAU
Guillaume SIROP

Correspondants Plan de Prévention des risques d'Inondations - Catastrophes Naturelles

Micheline CHENET
Alain GUYOT

Référent sécurité routière

Guillaume SIROP

Fourrière Animale des Communes et des Communautés de Communes

<i>Titulaire</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléant</i>	Jean-Claude FARDEAU
------------------	---------------------------	------------------	---------------------

Approlys (Centrale d'achat du Conseil Départemental)

<i>Titulaire</i>	Mme le Maire	<i>Suppléant</i>	Olivier GALLIOT
------------------	--------------	------------------	-----------------



Renseignements Pratiques

Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Fax : 02.38.57.25.82

Email :
mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

Site Internet: www.ouvrouer-les-champs.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi de 9h à 11h**
- **Mercredi de 9h30 à 11h30**
- **Samedi de 10h à 12h**

Madame Le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Numéros utiles :

Ecole maternelle de Férolles : 02.38.57.20.09

Ecole primaire et garderie Férolles : 02.38.59.76.55

Ecole Elémentaire d'Ouvrouer les Champs : 02.38.59.91.88

Nouvelles Activités Périscolaires : 06.62.90.05.12

Secrétariat du Syndicat Scolaire : 02.38.46.19.03

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens : 07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Mme Danièle CANOINE
Rédacteur



Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial
principal 2^{ème} classe
Adjoint d'animation territorial



Mme Sandrine AUBIER
Adjoint technique territorial principal
2^{ème} classe



Mme Natalie FOURAGE
Adjoint technique stagiaire



Mme Véronique OUZET-CHATEIGNER
Adjoint d'animation territorial



M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial principal
2^{ème} classe



Tarifs Communaux 2018

Pôle Jeunesse et Loisirs : pas de location de ce bâtiment

Salle des fêtes : pas de possibilité de location jusqu'en août.
une délibération sera prise en cours d'année 2018

Tables de la salle des fêtes :

Uniquement pour les habitants de la Commune, soit maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

Concessions cimetière :

Taxe d'inhumation :	30.00 €
Taxe d'exhumation :	30.00 €
Concession de 15 ans :	50.00 €
Concession de 30 ans :	100.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 30.00 €

Caves urnes : mêmes tarifs que les concessions

Caveau provisoire : 1 € par jour calendaire avec un maximum de 6 mois



Renseignements Administratifs

<p><u>Extrait ou copie acte naissance</u></p> <p>Mairie du lieu de naissance, joindre enveloppe timbrée. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CDX 9.</p>	<p><u>Certificat de nationalité française</u></p> <p>Greffe du Tribunal d'Instance du domicile, livret de famille ou toutes pièces prouvant votre nationalité</p>	<p><u>PACS</u></p> <p>Mairie de fixation du lieu de résidence commune : convention écrite en double exemplaire, copie acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire, pièce d'identité en cours de validité, attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de lien de parenté avec son partenaire, ni de lien d'alliance, attestation sur l'honneur indiquant le lieu où est fixée la résidence commune, livret de famille.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte mariage</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, joindre enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Renouvellement carte de séjour étranger</u></p> <p>Préfecture, 4 photos, carte de séjour, passeport</p>	<p><u>Légalisation de signature</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité, signature à faire sur place à la Mairie.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte décès</u></p> <p>Mairie du lieu de décès, joindre une enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Inscription sur liste électorale</u></p> <p>Mairie du domicile, se fait avant le 31 décembre pour prendre effet le 1^{er} mars suivant, carte d'identité, 1 justif. de domicile, avoir 18 ans et la nationalité française.</p>	<p><u>Attestation de recensement militaire</u></p> <p>Avoir 16 ans (fille et garçon), Mairie du domicile, livret de famille + carte d'identité du recensé + justificatif de domicile.</p>
<p><u>Certificat de vie</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité ou livret de famille, présence du demandeur.</p>	<p><u>Certificat vie commune</u></p> <p>Mairie du domicile, cartes d'identités, justificatif de domicile.</p>	<p><u>Sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française</u> : ne se fait plus à la mairie de domicile mais formulaire à remplir soi-même avec copie de la carte d'identité du parent détenant l'autorité parentale</p>
<p><u>Livret de famille</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, en cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et des enfants ; pour un divorce : l'ex conjoint pourra obtenir un duplicata.</p>	<p><u>Reconnaissance prénatale</u></p> <p>A faire avant la naissance dans toutes les Mairies, cartes identités, justif. domicile,</p>	<p><u>Permis de construire, aménager, démolir</u></p> <p>Mairie du domicile, dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Carte nationale d'identité</u></p> <p>A compter de mars 2017, mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (voir liste) Durée de validité entre 10 et 15 ans selon le cas (se renseigner auprès de la Mairie). Gratuit si 1^{ère} demande et sur présentation de l'ancienne CNI, droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler Ancienne Carte d'identité, acte de naissance (selon le cas), justificatif de domicile, carte d'identité d'un des parents pour les mineurs. Empreinte à prendre sur place</p>	<p><u>Déclarer une naissance</u></p> <p>Se présenter Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, certif. d'accouchement, livret de famille, copie acte reconnaissance anticipée, copie acte naissance des 2 parents, un carnet de santé vous sera délivré par l'hôpital.</p>	<p><u>Déclaration préalable</u></p> <p>Mairie du domicile, concerne les travaux n'excédant pas 20 m², dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Passeport adultes, valable 10 ans</u></p> <p>Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, ancien passeport, photos prises sur place, 1 justif. de domicile, droit de timbre.</p>	<p><u>Formalités pour mariage</u></p> <p>Se présenter à la Mairie 21 jours avant date prévue, copie acte naissance des futurs époux, attestation sur l'honneur du domicile, liste témoins et copie de leur CNI.</p>	<p><u>Certificat d'urbanisme</u></p> <p>Mairie ou notaire ou géomètre, dossier de demande en 3 exemplaires</p>
<p><u>Passeport mineurs, valable 5 ans</u></p> <p>Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, photos prise sur place, 1 justif. de domicile, autorisation parentale, droit de timbre à 45 € (15 ans et plus), 20 € (moins de 15 ans).</p>	<p><u>Pour déclarer un décès</u></p> <p>Se présenter à la Mairie dans les 24 heures, livret de famille, certificat de décès établi par le médecin.</p>	<p><u>Demande de busage de fossés</u></p> <p>Mairie du domicile, formulaire + plans.</p>

Informations municipales

Travaux 2017...



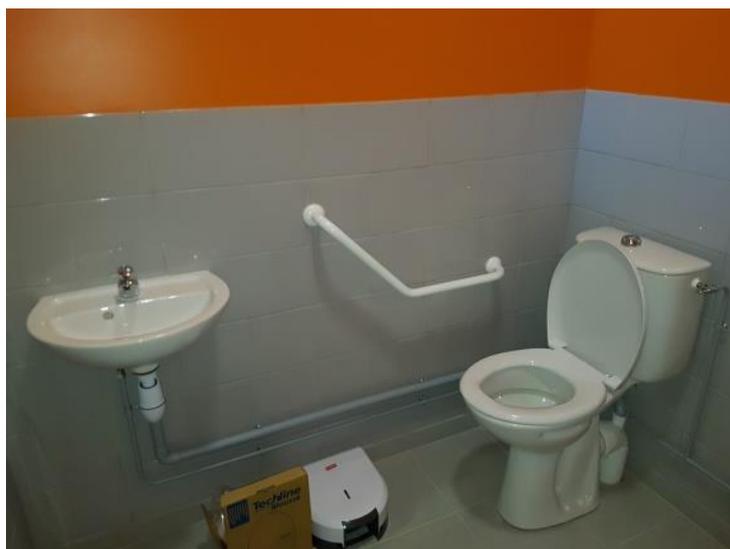
Travaux réalisés par le Département du Loiret pour l'arrivée du très haut débit prévue 1 ou 2^{ème} trimestre 2018



Acquisition d'un tracteur-tondeuse homologué au code de la route afin d'assurer la sécurité de notre agent. Coût 12 500€ HT, coût pour la commune après subventions et vente de l'ancien 1 640€



Sanitaires filles



Sanitaire adulte accessible aux PMR

Travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école et création d'un WC pour les personnes à mobilité réduite. Coût 26 882€ HT, coût pour la commune après subventions 12 897€



Sécurisation de l'entrée de l'école. Coût 1 172.81€ HT, coût pour la commune après subvention 234.56€

Ça s'est passé en 2017



**Le site de COURPAIN, une signature pour la nature...
Une nouvelle ère pour le site de Courpain à
Ouvrouer les Champs. En effet, la signature du partenariat pour la gestion du site entre la
Maison de Loire du Loiret et le Conseil Département du Loiret a eu lieu le 29 mars.**



Nouvelles activités périscolaires, création d'hôtels à insectes et une zone de compostage



Remise des dictionnaires et soirée chants des écoles Ouvrouer les Champs/Férolles



14 juillet





2^{ème} édition du Rallye Rosalie



Repas des Aînés



Réunion publique d'information sur la construction d'une nouvelle salle des fêtes

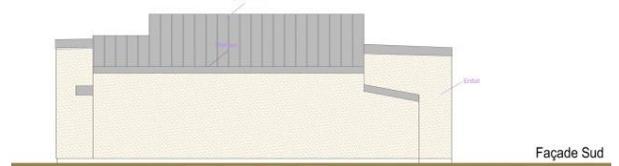
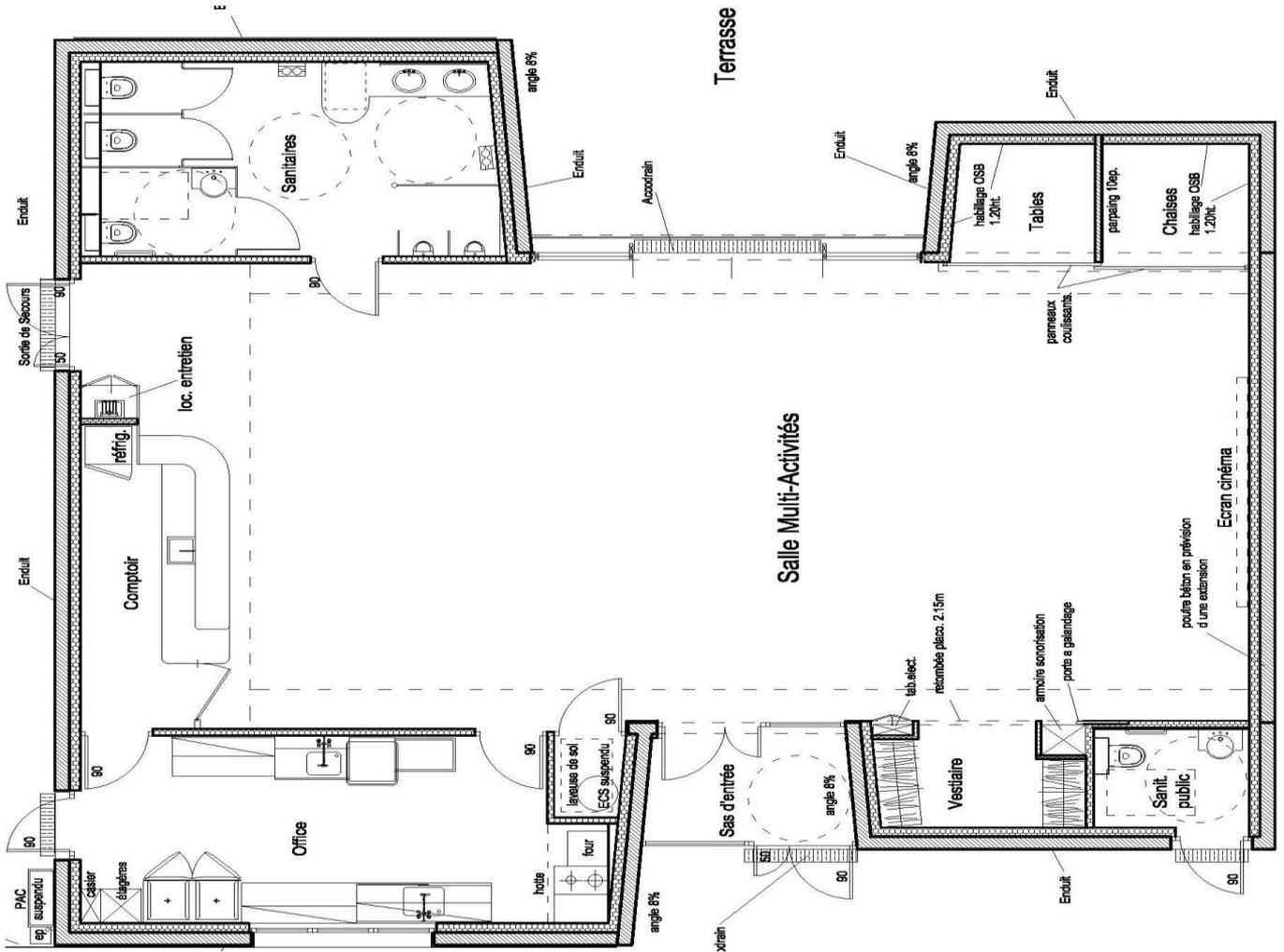


Signatures des actes d'engagement pour la construction de la salle multi-activités avec les 13 entreprises le 01 décembre

Projet 2018

Construction d'une nouvelle salle des fêtes





**ETAT DES SURFACES UTILES et SHON :**

DESIGNATION	Projet
RDC	
Sas d'entrée	5,50
Grande salle	118,70
Vestiaire	5,60
Rangement	8,90
Bar + sortie de secours	20,10
Sanitaire salle	19,90
Office	24,15
Rangement laveuse	1,45
Sanitaire extérieur	4,00
TOTAL surfaces utiles	208,30

SDP : 215,20 m²**SHON : 238,30 m²**

Les travaux de construction de ce bâtiment vont débuter courant janvier, le marché ayant été validé lors du conseil municipal du 28 novembre dernier.

Le montant total des travaux y compris l'étude de sol, le géomètre, le bureau de contrôles, l'étude thermique, la coordination SPS, les frais d'architecte, l'assurance dommages ouvrage, le raccordement Enedis et Orange est de 432 165 €. **Le financement est assuré à 83%** par la DETR (Dotation Equipements Territoires Ruraux), le Conseil Départemental du Loiret et la communauté de communes des Loges. **La commune financera donc les 17% restant.**

Architecte, coordonnateur des travaux : Loiret Arch Concept. M. Ferrari (Lorris)

Bureau de contrôle : Socotec

Coordination SPS : M.Ferrari

Gros Oeuvre: MV bâtiment Lorris

Charpente: MOUFFRON Château-Renard

Couverture: DRU Briare

Enduit extérieur: Gâtinais Ravalement Bellegarde

Menuiseries extérieures: HEAU Lorris

Plâtrerie-isolation-Faux plafond: PROCHASSON Villemandeur

Menuiseries intérieures: CROIXMARIE Saint Jean de Braye

Plomberie-climatisation-ventilation : GILET DAUTIN Sully sur Loire

Electricité: NORMIELEC Vienne en Val

Carrelage-faïence: SRS Blois

Peinture: LEROY SEB DECO Ferrières en Gâtinais

Matériel de cuisine: ENGIE AXIMA Ingré

VRD-espaces verts: TPCM Nogent sur Vernisson



Sujets traités lors des Conseils municipaux

24 Janvier 2017

- Choix prestataire pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret et auprès de M. le Sénateur du Loiret
- Fourniture et pose d'un puits de dispersion au cimetière – demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret
- Modalités de répartition de l'actif, de la trésorerie, des personnels et des archives de la Communauté de Communes VALSOL
- Nomination des nouveaux délégués au sein de la CLECT (Commission d'Évaluation des Charges transférées) de la Communauté de Communes des Loges
- Nomination des nouveaux délégués communautaires du SICTOM

11 Février 2017

- Choix prestataire fourniture et pose d'un puits de dispersion au jardin du souvenir
- SICTOM : Convention de redevance spéciale 2017
- Communauté de Communes des Loges : Approbation du règlement de la voirie communautaire et de la convention de prestations de service
- Communauté de Communes des Loges : Convention de mise à disposition de radars pédagogiques
- Communauté de Communes des Loges : Convention de mise à disposition d'un débitmètre pour le contrôle des poteaux d'incendie
- Projet de construction de la salle des fêtes – demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret et auprès du Conseil départemental du Loiret
- Communauté de Communes des Loges : désignation des membres des commissions

6 Avril 2017

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et des Communautés de Communes
- Choix prestataire travaux de sécurisation de l'école – demande de subvention
- Choix prestataire rideau métallique pour le hangar communal
- Vente du tracteur tondeuse Yanmar
- Revalorisation de l'indemnité des élus
- Droit à la formation des élus
- Imputation des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget Assainissement
- Attribution des subventions aux associations
- Budget CCAS : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016
- Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016
- Budget Assainissement : Affectation au résultat
- Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2017
- Budget Commune : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2016
- Budget Commune : Affectation au résultat
- Vote des taux d'imposition directs – taxes locales 2017
- Budget Commune : Vote du budget primitif 2017
- Accessibilité sanitaires de l'école : demande de subvention
- Salle multi-activités : demande de subventions



16 mai 2017

- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel)
- Décision modificative n°1/2017 : Tableau amortissement emprunt – budget assainissement
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016
- Vote des tarifs de l'eau 2018
- Vote des tarifs assainissements 2017
- Décision modificative n°2017/01 : rachat du tracteur tondeuse
- Subvention AFR
- Constitution d'un groupement de commande pour le curage des fossés et l'arasement des talus
- Désignation des délégués Approlys

27 juin 2016

- Convention de groupement de commandes prestations de service de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Choix prestataire peinture des travaux sanitaires de l'école et décision modificative n°2017/02
- Devis feu d'artifice 14 juillet 2017
- Travaux salle multi-activités – désignation du cabinet d'architecture – maîtrise d'œuvre à procédure adaptée
- Choix prestataire étude de sol – travaux salle multi-activités
- Choix prestataire pour la coordination SPS pour la construction de la salle multi-activités
- Choix prestataire du bureau de contrôle pour la construction de la salle multi-activités
- Autorisation donnée au Maire pour le dépôt de permis au nom de la Commune pour la construction de la salle multi-activités

5 septembre 2017

- Modification des statuts du Syndicat Mixte du pays Sologne Val Sud
- Salle multi-activités : contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Loges
- Autorisation donnée au Maire pour l'encaissement des remboursements de sinistres
- Salle multi-activités : lancement de l'appel d'offre pour la consultation des entreprises
- Tarifs cantine 2017-2018
- Modification d'un délégué communautaire suppléant du SICTOM
- Communauté de Communes des Loges : Modification des membres des commissions
- Désignation d'un correspondant à la CNIL
- Modification de représentation au sein du Syndicat Scolaire
- Modification des membres des commissions communales
- Modification de la délibération de mise en place du RIFSEEP

17 octobre 2017

- SIBL : Approbation des modifications de statuts
- Frais d'architecte et mise en ligne de l'appel d'offre de la salle multi-activités – décision modificative n°2017/03
- Avis concernant l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dont la Commune fait partie
- Avis sur l'affiliation volontaire du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et communautés du Loiret au Centre de Gestion du Loiret
- Choix prestataire colis de fin d'année des Anciens
- Remboursement des frais de déplacement des Conseillers



8 novembre 2017

- Suppression d'un poste d'Adjoint technique à 24.48/35^{ème} et création de deux postes d'Adjoint technique à 6.26/35^{ème} et à 14/35^{ème} – modification des effectifs
- Fixation du montant de la prime de fin d'année 2017 pour le personnel de la Commune
- Autorisation de recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité pour 2018
- Création d'emploi d'agent recenseur
- Vote des tarifs communaux 2018
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service d'assainissement collectif (RPQS) 2016 du SIA
- Revalorisation de l'indemnité annuelle du receveur municipal
- Communauté de Communes des Loges : Approbation du rapport de la CLECT
- o Evaluation des charges transférées correspondant à la rétrocession des chemins ruraux non revêtus
- o Evaluation des charges transférées liées au multi-accueil de Sandillon
- o Evaluation harmonisée des charges transférées liées à la compétence tourisme
- o Evaluation harmonisée des charges transférées liées à la compétence voirie
- Avis sur la création d'un lycée sur la Commune de Châteauneuf sur Loire
- Avis sur la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans/Châteauneuf sur Loire
- Attribution du marché de construction de la salle multi-activités
- Choix prestataire assurance dommages ouvrage pour la construction de la salle multi-activités
- Décision modificative – appel de fonds de l'architecte

19 décembre 2017

- Engagement de liquidités
- Validation du devis pour l'impression du bulletin municipal
- Emprunts salle multi-activités : décision modificative n°2017/5
- Convention pluriannuelle entre la Commune et l'Aide à Domicile de Jargeau (UNA)
- Communauté de communes des Loges : Approbation du rapport d'activité 2016
- SPANC de la Communauté de Communes : Approbation du rapport annuel 2016
- Choix de l'organisme des emprunts pour la construction de la salle multi-activités



Budget

Le budget de fonctionnement de la commune en 2016

Les dépenses : **360 039,45 €** (contre 378 049,12 € en 2015)

Economie de 18 009,67 € principalement due à une gestion stricte des charges générales.

Charges générales	57712,63
Charges de personnel	141868,96
Autres charges	157657,51
Intérêts des emprunts	2194,46
Charges exceptionnelles	483,00

Les recettes : **370 522,54 €** (contre 360 002,77 € en 2015)

Atténuation de charges	1775,80
Produits des services	45766,61
Impôts et taxes	186233,22
Dotations et subventions	132851,36
Produits exceptionnels	3895,55

Le budget investissement de la commune en 2016

Les dépenses : **44 073,70 €** (contre 52 563,12 € en 2015)

Immobilisations incorporelles	6724,80
Immobilisations corporelles	29717,72
Remboursement des emprunts	7871,18

Les recettes : **95 003,15 €** (contre 21 331,06 € en 2015)

Dotations	13563,74
Dotations, fonds divers	38013,02
Subventions	39245,50
Divers	4180,89



BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général	4 493.29 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	2 391.00 €
Compte 65 Charges diverses de gestion courante	22 200.69 €
Compte 66 Charges financières	1 496.50 €
Compte 67 Charges exceptionnelles	0 €
Compte 042 Opérations de transfert entre sections	16 295.58 €
SOIT UN TOTAL DE	46 877.06 €

Recettes :

Compte 70 Produit et service du domaine	31 619.09 €
Compte 75 Autres produits	18.19 €
Compte 042 Opérations de transfert entre sections	10 173.15 €
SOIT UN TOTAL DE	41 810.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Compte 16 Remboursement d'emprunts	3 416.98 €
Compte 040 Opérations de transfert entre sections	10 173.15 €
SOIT UN TOTAL DE	13 590.13€

Recettes :

Compte 040 Opérations de transfert entre sections	16 295.58 €
SOIT UN TOTAL DE	16 295.58 €



Communauté de Communes des Loges



2017 à l'Office de Tourisme Intercommunal



Près de 3.000 personnes accueillies durant la saison touristique, dont 12% d'étrangers, essentiellement néerlandais et allemands.



Plus de 1.000 contacts indirects traités par téléphone, mail...

Un nouveau logo, et une signature pour renforcer l'identité de notre territoire



Accueillir

www.facebook.com/loire.et.foret

On aime :

- ⊗ son encart sur chaque commune
- ⊗ son mini format
- ⊗ sa carte ludique
- ⊗ son ton décalé

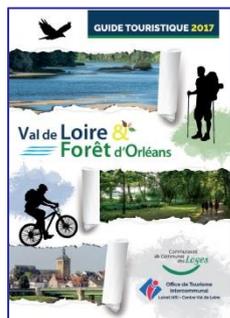
Disponible dans nos bureaux d'accueil

Informer



Pour découvrir nos prestataires, partager les posts de nos adhérents et valoriser l'actualité de notre territoire. Likez notre page et faites-la connaître à vos amis !

Promouvoir



Le guide touristique : tout le potentiel touristique de notre territoire, visites et loisirs, hébergements et restauration.

Nouveauté 2018 : une rubrique vente directe de produits locaux.

Sortie fin février 2018.

Internet

En 2018, création d'un nouveau site, dynamique, attractif et compatible avec les bases de données départementales et régionales. Objectif : une plus grande visibilité et l'intégration de la place de Marché Touristique Régionale, logiciel de réservation en ligne.

www.tourisme45-loire-et-foret.fr



OTInfos, chaque mois :

les manifestations et animations organisées sur notre territoire. Envoi par mail aux adhérents de l'OTI et en libre-service dans les bureaux d'accueil.



Devenir « Greeter » ?

Un greeter est un habitant qui accueille des touristes ou des visiteurs pour leur faire découvrir avec enthousiasme « sa » ville, « son » quartier, « son » site préféré.

A l'OTI, nous sommes toujours en quête d'informations ou anecdotes sur vos villes et villages.

Alors n'hésitez pas, venez les partager avec nous !

Office de Tourisme Intercommunal **Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans** - oti-loire-et-foret@orange.fr

Bureau d'accueil de Châteauneuf sur Loire	Bureau d'accueil de Jargeau
3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79	La Chanterie, Bd Carnot - Tél. 02 38 59 83 42
Mai à septembre :	Juin à septembre : du mercredi au samedi :
du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	10h-12h30 & 14h-18h
En juillet et août : dimanches & fêtes 10h-12h30	
D'octobre à avril :	D'octobre à mai :
du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Mercredi 14h-17h - Samedi 10h-12h & 14h-17h

Communauté
de Communes
des **Loges**

Pour avoir des informations sur les services

5 Rue du 8 Mai 1945
45150 Jargeau
Tél : 02 38 46 99 66 Fax : 02 38 46 99 68
Mail: ccloges@wanadoo.fr
Site internet: www.cc-loges.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél : 02 38 46 04 93 Fax : 02 38 46 99 68

Service Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél: 02 38 46 60 41 Fax: 02 38 46 99 68
[Mail : instruction-urba-ccl@orange.fr](mailto:instruction-urba-ccl@orange.fr)



Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Cependant, les ouvrages suivants appartiennent aux propriétaires des parcelles sur lesquels ils se situent : drainages agricoles.

L'entretien de ces ouvrages sera assuré par : le propriétaire.

A ce titre, suite à la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 2016, il a été décidé, à l'unanimité, que les regards et couvercles endommagés seront à la charge des utilisateurs de jachères et des champs cultivés.

Composition du Bureau :

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Patrice
M. VENON Jean-Pierre
M. MORIN Jean-Marie
M. LEFAUCHEUX Olivier
M. ROGER Guy

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder

ses eaux superficielles, doivent faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur)

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.
- Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement. Le Président, Mr FARDEAU Jean-Claude

Syndicat Intercommunal d'Assainissement

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le S.I.A (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sandillon Darvoy, Férolles Ouvrouer-les-Champs) gère le fonctionnement de la station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs, située route de Vienne, et du poste de refoulement de la commune. En 2016, 17 118 m³ d'eaux usées ont été traitées (17 446 m³ en 2015) avant d'être rejetées dans la Loue. La conformité des rejets est vérifiée régulièrement par les Services de l'Etat.

Travaux réalisés : afin de maintenir un traitement de qualité, la pouzzolane des fosses toutes eaux, qui sert de filtre avant le transfert vers le filtre à sable, a été complètement renouvelée (voir photos).

Travaux en prévision : création d'une aire en calcaire afin de faciliter l'accès aux engins de curage. L'étude diagnostic du réseau d'assainissement de la commune, en cours depuis 2 ans, est achevée. Cette dernière a permis de localiser les secteurs sensibles aux infiltrations d'eaux parasites afin de pouvoir envisager, si nécessaire, des travaux de réhabilitation.



HALTE AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

Malheureusement la quantité de lingettes récoltées dans le réseau d'assainissement ne diminue pas. Elles sont la cause d'interventions fréquentes des agents pour déboucher les pompes encombrées par la filasse et de détériorations coûteuses des équipements.

La lingette est pratique, c'est un fait, mais elle va dans la poubelle, pas dans les toilettes.





Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouër-les-Champs.

Les deux communes gèrent leurs installations avec rigueur : château d'eau - matériel - réseau.

Nous pouvons considérer cet état de choses avec satisfaction puisqu'il permet de maintenir un prix de l'eau tout à fait raisonnable.

Un rappel en quelques chiffres de la consommation d'eau de ces dernières années :

- 2012/2013 : 68 958 m³ - 2013/2014 : 66 288 m³
- 2014/2015 : 68 349 m³ - 2015/2016 : 67 385 m³

Tarifs de l'eau et de l'abonnement des compteurs pour l'année 2017 :

. Consommation :

- . 0.80 € H.T. le m³.....minimum de 30 m³ facturés
- . 0.40 € H.T. le m³.....au-delà de 300 m³/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

. Abonnement de compteurs :

- . 18,00 € H.T/an pour un compteur de 15 mm
- . 25,00 € H.T/an pour un compteur de 20 mm
- . 36,00 € H.T/an pour un compteur de 30 mm
- . 60,00 € H.T/an pour un compteur de 40 mm
- . 92,00 € H.T/an pour un compteur de 60 mm
- . 194,00 € H.T/an pour un compteur de 100 mm

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, instituée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m³** d'eau facturé.

Le taux de T.V.A. est de 5.5 %.

Travaux réalisés en 2017 :

- Changement de l'armoire électrique du château d'eau
- Nettoyage et vidange du château d'eau
- Changement de compteurs d'eau
- Changement de purges



La composition du bureau du Comité Syndical :

. Président	M. Jean-Claude FARDEAU
. Vice-Président	M. Olivier LEFAUCHEUX
. Membres titulaires	Mme Patricia BOURGEAIS Mme Laurence MONNOT M. Franck JANVRIN
Membres suppléants	M. Xavier MARCOLIN M. Olivier GALLIOT

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs. Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturés des travaux occasionnés.

Tous changements de propriétaire ou de locataire, doivent impérativement être signalés au secrétariat du SIAEP afin de récolter auprès des abonnés tous les renseignements utiles à la facturation.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouër-les-Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

Secrétariat en Mairie d'Ouvrouer les Champs :

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET, au 02.38.59.73.40 ou par mail : siaep.sigloyouvrouer@gmail.com

Monsieur Jean-Claude FARDEAU, Président : 02.38.59.73.49 ou au 06.14.96.16.71

Monsieur Jean-Luc DEDYKERE, fontainier : 06.85.60.94.50



Changement de l'armoire électrique du château d'eau

Le Comité Syndical, son président, la secrétaire et le fontainier vous souhaitent une bonne année 2018.



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



Chaque foyer doit disposer d'un bac de collecte en porte-à-porte ou d'un badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire (qui permet l'ouverture du tambour pour un volume de 50 litres par dépôt) pour la collecte de ses ordures ménagères. Des conteneurs emballages, papier et verre vous permettent également de déposer les déchets recyclables sur la commune.

La collecte en porte-à-porte est assurée le LUNDI MATIN. Le bac doit être sorti au point de collecte le DIMANCHE SOIR, couvercle complètement fermé. Les sacs aux sols ne sont pas collectés.

Lors des jours fériés, la collecte est décalée le mardi matin.

Vous avez la possibilité de changer de moyen de collecte (bac contre badge ou inversement) ou de taille de bac sur demande auprès du SICTOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le financement du service est assuré par une redevance, dépendant en partie de la production d'ordures ménagères de chaque foyer. Une facture annuelle est adressée directement par le SICTOM à l'adresse concernée. Elle comprendra à partir de 2018 un coût annuel minimum calculé en fonction de votre moyen de collecte pour l'année en cours, incluant un minimum de 17 levées pour le bac ou 27 dépôts pour le badge. La facture fera également apparaître les levées ou dépôts éventuellement effectués au-delà de ce seuil minimum pour l'année précédente.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du SICTOM ou vous procurer le guide du SICTOM auprès de la Mairie.

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

BP 97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Horaires d'ouverture des bureaux (siège administratif) :

lundi 9h-13h/14h-17h, mardi 9h-13h/14h-18h30, mercredi 9h-13h, jeudi 9h-13h/14h-17h, vendredi 9h-13h

sictom@sictom-chateauneuf.fr

www.sictom-chateauneuf.fr

02.38.59.50.25

Il est strictement interdit de déposer des déchets et des encombrants au pied des containers de tri, sur le terrain de la route de Villaut ou tout autre endroit non prévu à cet effet, sous peine d'amende selon l'article R.632-1 du code pénal.

Jours de changement de collecte :

En raison du lundi 2 avril (Lundi de Pâques), la collecte se fera le mardi 3 avril 2018 matin

En raison du lundi 21 mai (Pentecôte), la collecte se fera le mardi 22 mai 2018



Syndicat Intercommunal du regroupement scolaire Férolles/Ouvrouer

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat Scolaire est un établissement public qui regroupe les Communes de Férolles/Ouvrouer-les-Champs. Il a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des écoles. Il est doté d'un budget propre d'environ 230 000 € alimenté par les participations des communes. A la rentrée de septembre 2017, les effectifs pour l'élémentaire sont de 117 pour 5 classes dont 3 à Ouvrouer- les-Champs ; en maternelle, 58 élèves pour 3 classes.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants ont désormais classe le mercredi matin et le syndicat s'est chargé de la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Le Président : Jean François Boitard

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

Ecole maternelle Férolles :

de 8h50 à 12h et de 13h35 à 16h45; mercredi de 8h50 à 12 h

NAP : vendredi de 13h45 à 16h45.

Ecole primaire de Férolles :

de 8h50 à 12h et de 13h35 à 15h45; mercredi de 8h50 à 12h.

NAP : 15h45 à 16h45 – lundi, mardi, jeudi. Classe vendredi de 13h35 à 16h30.

Ecole primaire d'Ouvrouer les Champs :

De 8h35 à 12h et de 13h35 à 15h30

Mercredi de 8h35 à 11h45

Nap : 15h30 à 16h30 – lundi-mardi et jeudi

Classe le vendredi de 13h35 à 16h30

Vacances scolaires 2018 :

Hiver : du samedi 24 février au samedi 10 mars

Pâques : du jeudi 25 avril au samedi 12 mai

Eté : à partir du samedi 7 juillet

Rentrée scolaire 2018 : le lundi 3 septembre

Toussaint : du samedi 20 octobre au samedi 3 novembre

Noël : du samedi 22 décembre au samedi 05 janvier 2019

LA VIE DES ECOLES

Les enseignants :

Ecole de Férolles

PS : Mmes Fourrier et Schubard (le jeudi) – 20 élèves

PS/MS : Mme Lemaire –19 élèves

GS : Mme Deschodt (directrice) et M. Hary (le lundi) – 18 élèves

CP : Mme Juteau – 24 élèves

CE1 : Mme Bonjean – 20 élèves

Ecole d'Ouvrouer-les-Champs,

CE2 : Mme Malbo – 23 élèves

CM1 : M. Varinot et Mme Curt (le vendredi) – 21 élèves

CM2 : Mme Mathieu (directrice) – 29 élèves

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES 2017/2018

Du 02 au 06 /10/2017: stage à l'école de cirque Gruss avec spectacle le vendredi soir pour l'école de Férolles

Du 14 au 20/05/2018 : classe découverte des élèves d'Ouvrouer à Combloux (Savoie)

Mardi 12/06/2018 : soirée chants des écoles à Sandillon

Vendredi 22/06/2018 : kermesse des écoles

LE PERSONNEL

A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin et Pascale Villoin.

Agents d'animation pour la garderie : Michèle Chenault et Emeline Décourt

Agent d'entretien : Graziella Lartigue

Secrétaire du syndicat : Marie-Christine Ribot

Directrice des NAP à Férolles : Véronique Chateignier

Animatrices des NAP à Férolles : Karine Chalopin, Laëtitia Guillen, Emeline Decourt, Nathalie Hutteau et Graziella Lartigue.

Directrice des NAP à Ouvrouer-les-Champs : Margaret Gout

Animatrices des NAP à Ouvrouer-les-Champs : Valérie Barruet-Fardeau, Ludivine Collet, Sandrine Aubier.

ASSOCIATION EXTERIEURE POUR LES NAP

Stéphanie Tallon, intervenante en Anglais

TRANSPORT SCOLAIRE

- **Matin** : départ du parking des écoles de Férolles à 8h30 pour arriver à Ouvrouer-les-Champs à 8h45.

départ d'Ouvrouer à 8h45 pour arriver à Férolles à 9h00

- **Soir** : départ devant l'école d'Ouvrouer à 16h30 pour arriver à Férolles à 16h50.

Départ de Férolles à 16h55 pour arriver à Ouvrouer à 17h15





Ecole d'Ouvrouer

L'école Oratorienne

Au cours de l'année 2016-2017, l'école a bénéficié de quelques aménagements, commandés par la commune, fort appréciables pour notre collectif:

- de nouveaux sanitaires filles-garçons et adultes
- une nouvelle organisation des lavabos dans le couloir et toilettes garçons
- installation d'un visiophone à l'entrée principale pour renforcer la sécurité à l'école

L'équipe enseignante réitère ses remerciements à la mairie pour les nouveaux équipements actuels et ceux réalisés dans un proche avenir.

Nous vous présentons les principaux axes pédagogiques de nos projets pour l'année 2017-2018

1. Les activités sportives et culturelles

Cycle musique dispensé par Marine MYNIEL aux 3 classes, tous les jeudis de 9h à 12h.

Cycle rugby, une discipline devenue traditionnelle à l'école d'Ouvrouër (octobre-novembre), 8^{ième} année d'intervention de Nicolas Mire (éducateur diplômé d'état)

Cycle piscine : 12 séances de septembre à début décembre suivies par les 2 classes de cours moyens à Jargeau dans le cadre du « Savoir nager » préparé jusqu'en sixième.

Ecole et cinéma : les élèves de CM1 visionneront 3 films sélectionnés par des conseillers d'arts visuels afin d'étudier les différents styles cinématographiques au ciné mobile à Jargeau.

Classe itinérante et culturelle : ces animations sont offertes par la coopérative scolaire aux classes de CM2 et CE2, sur le thème de la couleur : « de la peinture à l'architecture ».

Les enfants connaîtront des ateliers au Musée des Beaux- Arts et au FRAC durant le mois de janvier.





2 . Un projet de classe de découverte

Ensuite un projet à plus long terme accompagnera tous les élèves de l'école une petite partie du 3ième trimestre de l'année (Du 14 au 20 mai 2018):

- un séjour « découverte du milieu » à Combloux en Haute Savoie avec une option escalade ou équitation, pendant 5 jours!
- visites prévues: la ferme de Laurence, la fromagerie Noël à Passy, le glacier des Bossons, le chalet des Trucs, les alpages, et le lac de Javen.

Le séjour est financé par le syndicat scolaire, l'association des parents d'élèves et les familles.

3 . Présentation du personnel

1. L'équipe pédagogique

Mme BOURDIN Cécile dispense les cours aux CE2 (23)

M VARINOT Anthony enseigne aux CM1 (21)

Mme MATHIEU Laurence assume la direction et encadre les CM2 (29)

2. Le personnel communal

Mme DUVAL Sandrine a la charge de la surveillance dans le car et la préparation des repas du restaurant scolaire avec l'aide de Mme FOURRAGE Natalie (le service et le ménage)

Mmes COLLET Ludivine, OUZET-CHATEIGNER Véronique et SANCHEZ Virginie assurent la surveillance de la cour durant la pause méridienne.

Encadrement et animation des ateliers périscolaires :

Mmes BARRUET Valérie, COLLET Ludivine, AUBIER Sandrine, et Stéphanie TALLON.



Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves



Pour nous, Délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2017/2018 ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Nous remercions les parents pour la confiance qu'ils nous ont témoignée

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 44.85 %)

Émilie DROMARD, Julien ILLAND, Sandrine BERRUET, Céline LEMAUR, Margaret GOUT,

A OUVROUER (participation de 58.65 %)

Margaret GOUT, Céline LEMAUR, Mélanie CHALOPIN et Estelle BOITARD,

* Nous participons à 3 conseils d'école dans l'année. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, hygiène, santé, sécurité, ...).

Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes rendus des conseils d'école sont visibles sur les sites des 2 communes.

Contact: Emilie DROMARD : 06.12.96.65.59 - gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 !



Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer

Depuis l'Assemblée Générale du 29/09/17, le bureau a été reconduit et se compose de : Stéphanie Couannault (présidente), Céline Lemaury, (présidente suppléante), Valérie Barruet (trésorière), Margaret Gout (secrétaire) et Sandrine Bertrand (secrétaire adjointe).

L'A.P.E. a pour but d'organiser des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéficiaires ainsi récoltés (pour l'année 2016 / 2017, 6400 € leur ont été versés). Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants. Sans cet apport, ces sorties seraient pour la majorité à la charge des familles en totalité, ou tout simplement supprimées !! Afin que l'association puisse perdurer (ainsi que les manifestations qui y sont associées), l'aide des familles est fondamentale, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires. L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont d'ores et déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année sont les suivantes :

- Après-midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 13/01/18 ; Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Férolles.
- Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.
- Opération « chocolats de Pâques » en Mars.
- Vide grenier à la salle des fêtes de FEROLLES le dimanche 25/03/18, de 9 h 00 à 18 h 00.
- La soirée maternelle au gymnase de FEROLLES (après le spectacle, stands buvette/gâteaux tenus par et au profit de l'A.P.E.).
- La soirée chants à SANDILLON (entrées au profit de la coopérative scolaire et à l'entracte stands buvette/gâteaux tenus par et au profit de l'A.P.E.) le 12/06/2018.
- Kermesse le vendredi 22/06/18. De 17h00 à 19h00 : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !
- Après-midi « en attendant Noël » le samedi 24/11/18 Au programme : enfants déguisés, jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30.
- Opération vente de chocolats de Noël en Novembre.

Rejoignez-nous ! ape.45150@gmail.com www.facebook.com/ApeEcolesFerollesOuvrouerLesChamps





La Garderie à Ouvrouer les Champs

La Garderie des P'tits Loups



Oratoriens



9^{ème} rentrée scolaire pour la garderie associative avec un tout nouveau bureau.

Nous avons le plaisir d'accueillir une quarantaine d'enfants dans le Pôle Jeunesse et Loisirs.



Notre équipe de bénévoles et nos salariées, Valérie et Ludivine, ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées.



Notre garderie associative fonctionne grâce au bénévolat des parents. Si vous souhaitez apporter un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis d'accueillir parmi nous des nouveaux bénévoles.

Horaires :

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 8h45
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin.

Nos tarifs (sous réserve d'augmentation) :

- **Adhésion** : 15 € par famille
- **Cotisation** : 5 € par enfant
- **Tarif d'accueil matin ou soir** : 3,70 €
- **Tarifs d'accueil journée** : 4,00€ €

Nous proposons toujours un accueil de dépannage pour les familles non adhérentes au tarif de 5,00 € quel que soit le temps de présence de l'enfant.

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.

Contacts :

- Portable garderie : 07.62.61.19.73
- Ludivine TURCOT (Présidente) : 06.16.27.39.23
- Laetitia MARCHAND (Trésorière)
- Sandra JOSEPH (Secrétaire)
- Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr
- Site Internet : <http://www.lagarderie45150.e-monsite.com>

Les animations passées :

1. Loto spéciale enfant
Un bel après-midi pour les enfants et les parents.



2. 21/10/2017 —>Tournée des p'tits monstres : Les enfants et leurs parents ont défilé dans les rues de la commune pour une récolte de bonbons à l'occasion d'halloween. Un grand merci à tous les enfants participants et un grand merci aux nombreuses familles ayant ouvert leur porte à cette petite troupe de monstres



Les animations à venir:

- Loto Spécial Enfant courant 2018
- Pique-Nique Boule annuel courant 2018
- Grille de pâques : courant 2018
- Sortie pédestre ou vélo : courant 2018



Les partenariats:

2. Les partenariats avec les sites suivants:
 - LA SOURIS VERTE: Vente de cabas, gommettes et autres articles.
 - A QUI S : Etiquette de marquage pour vêtements et autres
 -



D'autres animations pourront être proposées au cours de cette année.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour connaître les dernières actualités.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme Le Maire ainsi que l'équipe municipale pour son aide précieuse dans l'ensemble de nos manifestations.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!





Association Les Enfants du village

Composition de notre bureau :

Suite à la démission de Madame Aubier Sandrine de son poste de Présidente en début d'année, il a été procédé à une nouvelle élection le 31 janvier 2017.

Présidente : BARRUET Valérie

Trésorière : MARCHAND Laëtitia

Secrétaire : MATHIS Céline

Notre fonctionnement :

Notre association, créée en 2009, a pour but de proposer des après-midi « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.

Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Elle est composée uniquement de membres d'honneur.

Une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Lors de chaque période de vacances, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable). Des affiches sont généralement apposées aux arrêts des cars et sur le site internet de la Mairie. Des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Nous nous retrouvons sous le préau de l'école et nous clôturons chaque après-midi par un goûter préparé par les familles.

Remerciements :

Dans un premier temps, nous remercions vivement la Municipalité pour la mise à disposition du préau de l'école pour nos activités.

Nous remercions également Madame Monnot Laurence, Maire, qui a largement contribué à la réussite de notre tombola le 14 juillet 2017.

Enfin, nous remercions les familles qui ont participé à nos après-midi et/ou sorties cette année.

Bilan de nos activités en 2017 :

Comme chaque année, nous avons organisé une vente de chocolats de Noël en novembre 2016 par l'intermédiaire d'Initiatives Saveurs. Le bénéfice réalisé a été de 390 euros. Grâce à cette somme, nous avons financé une partie des entrées à l'accrobranche en avril (135 euros pris en charge) et offert des glaces et tours en pédalos à l'étang du Puits en août. Nous adressons nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette opération. Celle-ci a d'ailleurs été renouvelée en novembre 2017 mais le bénéfice n'est pas encore connu.

En février, une seule séance « activités » ayant pour thèmes « la Saint Valentin » et le carnaval a réuni 18 enfants le 14 février : confection de masques, de cœurs décorés à la peinture...

Pour les vacances de printemps, un après-midi « bricolage » a permis à 14 enfants de réaliser différents objets de Pâques : œufs en papier tressés, lapins en carton de récupération, œufs à décorer avec peinture ou crayons...

Nous nous sommes également rendus à l'accrobranche de Neuvy en Sullias. 48 grimpeurs ont évolué sur les différents parcours proposés. Cette sortie remporte toujours un vrai succès et sera reconduite en 2018.

La boum des CM2-6èmes a eu lieu le 7 juillet à la salle des fêtes de Férolles. 39 enfants ont profité de cette soirée animée par Rémi et Théo et l'ambiance était réellement au rendez-vous.

Pour les festivités du 14 juillet, nous avons organisé une tombola au profit de notre association. Au total, 15 lots ont été proposés et le gros lot a été remporté par une oratorienne, Madame Claude Derland, qui est repartie avec un vélo.

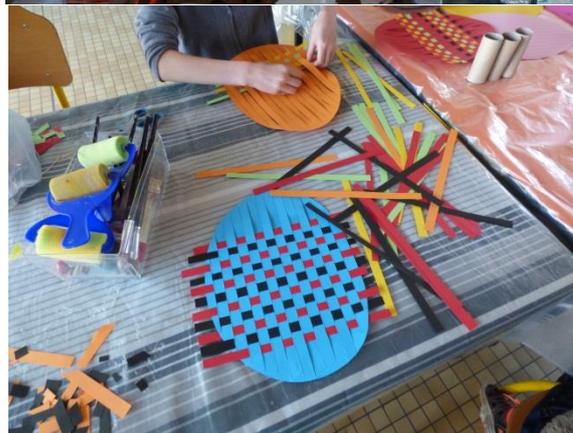
Le dernier samedi d'août, nous nous sommes rendus à l'étang du Puits. Le choix de cette date coïncide avec la fête de l'étang ; nous profitons donc des démonstrations de ski nautique et du feu d'artifice à 22 heures. 5 familles d'Ouvrouer et 2 de Férolles étaient présentes.

Pour les vacances de la Toussaint, deux après-midi réunissaient 13 enfants. Le thème des activités a été Halloween : citrouilles de toutes sortes (pâte fimo, carton, pochoirs...), chauve-souris (recyclage), squelettes (en coton tige, articulés...).... Les réalisations ont été nombreuses et ont beaucoup plu aux enfants. Notre **prochaine assemblée générale** aura lieu **fin janvier ou début février** 2018.

N'hésitez pas à vous joindre à nous, à communiquer vos mails si vous souhaitez recevoir nos bulletins d'inscriptions aux activités car il n'y aura plus de distribution « papier ».

Mail de l'association : lesenfantsduvillage@live.fr

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2018





Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes des Loges

Depuis le 1er janvier 2017, le Relais d'Assistances Maternelles de la communauté de Communes Valsol a été absorbé par la Communauté de Communes des Loges.

Toujours consciente des besoins des familles et soucieuse de favoriser un accueil de qualité aux jeunes enfants, l'animatrice a su s'adapter à ce changement.

Le relais reste un lieu de ressource, d'écoute, d'information, d'aide et de soutien, de rencontres et d'échanges d'animation au service des parents et des enfants.

L'éducatrice des jeunes enfants s'efforce de transmettre aux professionnelles, des pratiques qui leur permettent d'être dans une communication adaptée aux tous petits.

Ainsi, le relais offre aux assistantes maternelles qui le souhaitent des collectifs proposés sur un planning adapté aux disponibilités des différentes communes.

Ainsi l'animatrice rappelle que les temps collectifs ont lieu suivant un planning précis

Lundi : animation en alternance à Tigy ou Férolles de 9h30 à 11h30

Mardi : au dojo du gymnase de Sandillon de 9h30 à 11h30 (les parents sont les bienvenus)

Jeudi : à Vienne en Val de 9h30 à 11h30

Vendredi : à Sandillon de 9h30 à 11h 30

Les temps collectifs ont lieu de façon variable en fonction d'un planning établi et envoyé à l'avance aux assistantes maternelles et aux

parents.

Les principaux objectifs du relais sont

Mettre en relation les familles et les assistantes maternelles,

Donner des réponses concernant les droits et devoirs des employeurs et des salariés (parents et assistant(e)s maternel(le)s, des informations sur la convention, les contrats de travail, les déclarations obligatoires,

Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles à travers la formation continue,

Proposer des temps d'animations aux enfants accompagnés, soit de leur assistante maternelle, soit de leur parent, afin de créer un lien entre les uns et les autres,

Prêter des revues professionnelles et mettre à disposition des ouvrages sur le développement des enfants,

Mettre à jour la liste des assistantes maternelles des 6 communes ; Ouvrouer les Champs, Tigy, Sandillon, Sigloy, Férolles et Vienne en Val,

Ecouter et soutenir en cas de difficultés,

Conseiller et informer dans le domaine éducatif par le biais d'entretiens individuels ou lors des animations.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Céline HEQUET-ROUILLY, éducatrice de jeunes enfants au 02 38 41 13 20 ou en laissant un message sur le répondeur ou par mail : ram4-ccl@orange.fr



La commune d'Ouvrouer les Champs compte 3 assistantes maternelles en activité.

Une nouvelle intervenante musicale est intervenue cette année et a permis à de nombreux tous petits de découvrir les plaisirs de la musique.

Voir tous renseignements, veuillez joindre :

Céline HEQUET-ROUILLY

Educatrice de jeunes enfants

Responsable du RAM4 des Loges

1167 Rue Verte – 45640 SANDILLON

Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 13h30 à 16h30

02 38 41 13 20 / 06 79 12 51 89

ram4-ccl@orange.fr

Cette fin d'année encore, nous irons à la rencontre des pompiers sur une des communes du territoire ce qui ravira les enfants.

Le relais d'Assistants Maternelles est une véritable richesse pour les assistantes maternelles et les enfants, qui viennent régulièrement aux animations. Les petits peuvent nouer des liens d'amitié. Le Relais d'assistantes maternelles est un lieu <ressources> qui accompagne les assistantes maternelles dans leur professionnalisation.

Assistants Maternelles Agréées d'Ouvrouer les Champs

Mme BOULMIER Béatrice 147 Route de Sigloy Tél : 06.17.94.86.27	Mme SALVODELLI Christine 272 Route de Marmain Tél : 02.38.58.15.83
Madame PRIEUR Emilie 1 Allée des Cerisiers Tél : 02.38.57.33.03	



Le Comité d'Animation

Tournoi de foot :

Trop peu de participants
Plus d'adultes qu'en 2016 mais pas de jeunes, arrêt du tournoi pour 2018 (travaux)

Vide grenier :

Environ 50 inscriptions, 38 exposants présents (210 m linéaire)
Beau temps

14 juillet :

Nous avons prêté nos tables et chaises à la commune et monté le barnum pour notre fête Nationale.
Encore un beau feu d'artifice et une bonne ambiance.
Le bénéfice de la buvette a été reversé au Club des Anciens.
Il faudrait voir avec la mairie pour un bal après le feu d'artifice.

Rallye Rosalie :

Temps superbe et excellente journée avec la visite de la péniche.

Randonnée d'automne :

Temps couvert mais de bons retours des participants.



Loto :

56 joueurs étaient réunis dans la bonne humeur à la salle de l'écurie. Nous remercions généreusement la Municipalité de Vienne en Val pour le prêt de cette salle. Sans elle, nous ne pourrions pas organiser notre loto.

Bonne ambiance, mais comme d'habitude des joueurs sont partis heureux et d'autres moins. Mais c'est la dure loi des jeux du hasard. Salle plus petite mais accueillante, en espérant que le loto 2018 se fasse dans notre nouvelle salle !



Le Comité a eu un surplus, cette année, pour le montage du barnum, dû à l'absence de la salle des fêtes.

Nous avons été très bien accueillis par les personnes qui nous ont loué le barnum.

Malgré la fatigue, nous avons toujours gardé une bonne ambiance lors des montages.

Merci à Kiki, Marcel, Antho, Etienne, Hervé et notre nouveau venu...Michel !

Pour information :

Le Comité offre la possibilité de louer du matériel : tables, bancs et un barnum.

Pour tout renseignement, contacter Daniel au 06 09 84 27 99



Amicale des Anciens & Section boules

L'année 2017 se termine. Nous avons eu un peu moins d'adhérents aux activités du mercredi.

La santé devient souvent précaire chez les personnes âgées. Elles ne peuvent pas toujours venir au club.

Cette année nous avons annulé les repas prévus.

De plus, nous avons eu la tristesse de perdre deux de nos aînés.

Espérons que pour 2018 tout ira mieux.

Nous avons cependant assuré les réunions du mercredi et du jeudi avec une bonne participation aux boules.

Nous sommes allés à Vienne-en-Val pour faire les concours de belote.

Au mois de Septembre, nous sommes partis faire un concours de boules à Neuvy-en-Sullias.

Quelques-uns d'entre nous ont fait deux voyages avec le club de Vienne-en-val, dans une bonne ambiance.

Nous finissons l'année en dégustant la bûche de Noël.

Si quelques personnes venaient nous rejoindre, elles seraient accueillies avec plaisir !



Le Calendrier des manifestations 2018

<p>JANVIER 10 Assemblée Générale → L'amicale des anciens 13 Après-midi galette → APE des écoles 20 Assemblée Générale → Le comité d'animation 26 AG Enfants du village</p>	<p>FEVRIER 07 Après-midi crêpes → L'amicale des anciens</p> 
<p>MARS 11 Loto des enfants → Garderie des P'tits Loups 19 Commémoration → FNACA 25 Vide grenier → APE des écoles</p>	<p>AVRIL Tournoi de Foot annulé pour cause de travaux sur le terrain</p> <p>Randonnée du printemps → Comité d'Animation</p>
<p>MAI 8 Commémoration 27 Pique-nique / Boules → Garderie des P'tits Loups 12 Soirée chants des écoles 20 Repas de l'amicale des Anciens</p>	<p>JUIN 17 Vide Grenier → Comité d'Animation</p> <p>Kermesse des écoles</p>
<p>JUILLET 14 Manifestation organisée par la Municipalité et les Associations</p>	<p>AOUT</p>  <p>Bonnes vacances</p>
<p>SEPTEMBRE 16 Rallye Rosalie → La municipalité et le comité d'animation 7 AG-Garderie des P'tits Loups</p> 	<p>OCTOBRE 07 Randonnée → Comité d'Animation 14 Repas des aînés → La Municipalité</p>
<p>NOVEMBRE Après-midi halloween → APE des écoles 11 Commémoration 25 Vide armoire enfant → Garderie des P'tits Loups</p>	<p>DECEMBRE Loto → Comité d'Animation</p>



Etat civil

<p><u>Naissances 2017</u></p> <p>HURET Lou, Anna, née le 28 janvier 2017 SALORD Julien, Claude, Bernard, né le 28 janvier 2017 LITIERE Marceau, né le 16 mars 2017 SY Adem, Oussoumane, Aliou, né le 22 mars 2017 PAYEN Willyam, Patrice, Philippe, né le 18 juin 2017 BOUBAULT Jeanne, Noëlie, Rolande, née le 16 août 2017 BOUGOT Zélie, Jade, Louise, née le 25 septembre 2017 LE BLAY Céleste, Marie, Charlotte, née le 12 novembre 2017 NOBLET Aëlia, Sonia, Géraldine, Sophie, née le 15 décembre 2017</p>	<p> <u>Mariages 2017</u> Néant</p> <p><u>Pacs 2017</u> M. HURET Thomas, Michel et Mme HERPIN Cora, Josette, Yvette, le 16 décembre 2017</p> 
<p><u>Décès 2017</u></p> <p>THAMMABOUTH Thierry, le 19 janvier 2017 GOARANT Guillaume, le 25 mars 2017 CAIGNARD veuve TOISON Séraphine, le 17 novembre 2017 BONIN André, Albert, le 22 novembre 2017 COURATIER veuve BRINON Simone, Marcelle, le 19 décembre 2017</p> 	

Bienvenue aux nouveaux habitants

Route de Vienne en Val

N°3 : M. GORRY Nicolas et Mme DELESTIENNE Sandra

N°32 : Mme BAYER Laëtitia

N°156 : M. BOUBAULT Brice et Mme ALLARD Brigitte

Allée des tournesols

N°3 : M. PLUMAIN Henrick et Mme FREYSSELINE Marie

Allée des cerisiers

N°7 : M. SAMOUR Quentin et Mme DROUIN Florine

N°9 : Mme RODRIGUES Sarah

Allée des Erables

N°9 : M. et Mme DEMOOR Andy et Mégane

Route de la Levée – Lieu-dit Marmain

M. et Mme TOISON Marcel et Michelle

Route de la Routisserie

N°16 : M. FARDEAU Bruno et Mme BAILLON Nathalie

Route de Sigloy

N°11 : M. DA COSTA Michel et Mme CESAR Angélique

Route de Jargeau

N°135 : M. et Mme CROZE Fabien et Nadège





Annuaire des Professionnels de la Commune

Beuvais Christian Apiculteur - Vente de miel	171 route de Jargeau 02.38.59.92.94	Les Jardins De Richebourg Paysagiste, vente de végétaux	15 Route de Richebourg 02.38.57.23.11
Chenil "Les Chevalliers" Pension pour chiens et chats	147 Route des Chevalliers 02.38.59.91.94	O Levain Farine Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries	196 Route de Jargeau 06.70.94.06.88 www.olevain.fr
RG Maçonnerie Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment	45 Route de Marmain 06.62.68.16.17	Peffer Anne Création et réalisation de décor pour divers évènements	9 Route de la Levée 02.38.46.17.37 06.88.68.04.80
Centre Vulcanisation Service Solutions pour votre convoyeur Maintenance, dépannage, conseil, accessoires Mr Carl FAZIO	104 Route de Sigloy 02.34.50.52.28	Gaël Le Roc'h Charpente écoconstruction	Courpain 02.38.59.71.55 06.09.05.94.48
Fleury Mathieu Maraîcher bio	La Ferme aux Abeilles 56 Route de Jargeau	Rocher Julien Infirmier libéral	Route de la Levée Cabinet 38 Grande rue Jargeau 06.83.81.79.42
Giraudier Fabrice Plomberie/Chauffage	75 Route de Jargeau 02.38.58.19.94	T.V.F Terrassement, assainissement, curage d'étang et maçonnerie	154 Route de Marmain 02.38.58.17.86 06.81.33.73.87
J.E.V Lebrun Bruno Réalisation, entretien espaces verts	139 Route de Sigloy 02.38.58.18.16	Le Potager Bio de Marmain Productrice de légumes bio	108 Route de Marmain 06.77.74.96.50

COMMERCES AMBULANTS

<p>La Boucherie</p> <p>Mr Pachot Thierry 06 66 94 89 22</p> <p>Circule dans Ouvrouer</p> <p>Les mardis de 12h45 à 13h30</p> <p>Les vendredis de 16h à 17h</p>	<p>La Poissonnerie</p> <p>M. Kentzinger Alain 02.38.59.02.07</p> <p>Stationne dans le centre bourg</p> <p>Tous les mercredis</p> <p>de 8h à 8h30</p>
---	--



La Mairie vous informe



Notre commune va procéder au recensement des logements et habitants qui y résident. Il se déroulera **du 18 janvier 2018 au 17 février 2018**, mais une tournée de reconnaissance effectuée par notre agent recenseur, Valérie Barruet-Fardeau, aura lieu entre le 7 et le 13 janvier 2018. A cette occasion, elle mettra dans votre boîte aux lettres une lettre d'information.

Puis pendant les dates officielles, votre agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne par internet, démarche qui permettra un recensement moins coûteux, plus pratique et respectueux de l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, il vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. **Pour faciliter son travail, merci de répondre en quelques jours.**

Le recensement, c'est sûr ! : Vos informations personnelles sont protégées et confidentielles.

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. **Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.**

Si vous devez vous absenter pour une longue période pendant le recensement (vacances ou autre), veuillez avoir la gentillesse de prévenir la mairie : 02.38.59.73.40 ou par mail :

mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr afin que votre agent recenseur puisse passer chez vous lorsque vous serez présents. Virginie Sanchez, coordinatrice du recensement se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Merci de votre collaboration.

L'agent recenseur de la commune, Valérie BARRUET-FARDEAU





Factures SPANC.....

Les propriétaires d'une installation d'assainissement non collectif ont été récemment destinataires d'un courrier de redevance. Le service du Spanc de la CC des Loges ne fonctionne pas comme celui de l'ex CC Valsol.

Désormais, chaque année, les propriétaires d'une installation individuelle paieront une redevance de 25.00 euros. La plaquette d'information qui accompagne l'avis de redevance explique tous les services que le SPANC peut assurer au titre de la redevance et indique que le service de vidange est assuré à un coût de 132.00 euros (forfait 5000 litres). Il ne s'agit donc pas d'une taxation mais d'une redevance qui permet, en particulier, de faire appel gratuitement au service du SPANC pour des services variés.

Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018....

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur 8 demi-journées au lieu de 9 actuellement.

Nous rappelons que la réforme des rythmes scolaires avec la semaine de 4 jours ½ a pour objectif de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Le syndicat scolaire regroupant les communes de Férolles et d'Ouvrouer les Champs n'ont pas modifié l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017. En revanche, pour la rentrée 2018, des rencontres avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves sont prévues en janvier afin de modifier ou non l'organisation pour la rentrée 2018.

Une consultation de l'ensemble des familles, par questionnaire, a également été lancée par le GIPE (Groupement Indépendant des Parents d'Élèves).

A noter....

Le site internet de la commune est régulièrement actualisé dans tous les domaines de la vie locale. Aux différents chapitres du menu, s'ajoutent le carrousel dont les images illustrent la vie locale et le « fil d'actualité » qui vous tient informés sur tous les événements en cours et récents ou sur des sujets majeurs.

N'hésitez pas ! Classez ouvrouer-les-champs.fr dans vos favoris et en un clic vous accédez à votre information !



Urbanisme...

Le parcours d'un dossier

La création du service commun lié à l'instruction du droit des sols dans chaque Communauté de Commune s'inscrit dans une démarche de service public. Ce service est à l'écoute des élus, des pétitionnaires, des services de l'Etat et des collectivités voisines.

Qu'il s'agisse de travaux de rénovation, d'aménagement, d'extension, d'un permis de construire ou d'un permis de démolir, **la demande d'autorisation liée au droit des sols se fait en Mairie**. Elle est enregistrée sur un registre officiel et un récépissé de dépôt est établi pour clarifier les délais d'instruction de droit commun. Elle est ensuite transmise au service instructeur d'autorisation de droit des sols de la CC des Loges.

A réception, le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (IADS) effectue un contrôle des pièces afin de vérifier si le dossier est complet. Il peut être amené à établir une demande de pièces manquantes ou une majoration du délai d'instruction qui sera ensuite validée par le Maire et envoyée à l'administré. Sur certains dossiers, des consultations sont nécessaires auprès de différents partenaires comme ERDF, le service Départemental d'Incendie et Secours du Loiret (SDIS), la chambre de l'agriculture, etc... Ces consultations ont lieu dans le mois qui suit le dépôt de dossier en Mairie, ce qui implique une grande réactivité des services municipaux et intercommunaux.

Tout dépôt de pièces complémentaires est obligatoirement adressé et enregistré en Mairie afin d'entériner le délai d'instruction. Quand le dossier est réputé complet, le délai commence à courir et le service instructeur réalise alors une étude approfondie du projet présenté.

Les règles générales d'urbanisme (dites RNU) prises en référence à l'article L. 111-2 du Code de l'urbanisme s'appliquent sur notre territoire communal en matière de construction. **Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont soumises à l'avis conforme du Préfet en application de l'article L.422-5a) du Code de l'urbanisme.**

L'instructeur propose alors une décision sur la base d'une instruction réglementaire. Le Maire signe les autorisations favorables ou défavorables. Les services municipaux procèdent alors simultanément à l'envoi de la décision au demandeur, au contrôle de l'égalité de la Préfecture et à l'affichage en Mairie.

Il est à noter que **l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait** : en effet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers.

Si l'autorisation est favorable, le demandeur installe sur le terrain pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique, décrivant le projet. Puis il dépose en mairie la déclaration d'ouverture de chantier. **En fin de travaux**, il remet en mairie la déclaration attestant de leur achèvement et leur conformité à l'autorisation obtenue.



Lexique des différentes autorisations de Droit des Sols

Le certificat d'Urbanisme (C.U.)

Il existe deux catégories d'information de certificat d'urbanisme :

→ **certificat d'urbanisme d'information qui renseigne sur** les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme.

→ **certificat d'urbanisme opérationnel qui renseigne sur** les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme. Il indique également si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, l'état des équipements publics existants ou prévus qui desservent ou desserviront le terrain.

La déclaration préalable (DP)

La déclaration préalable donne les moyens à l'administré de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Elle concerne les travaux de petites surfaces (abri de jardin, piscine, garage, clôture, portail, etc...), les changements de destination (transformation d'un local d'habitation en local commercial), ou des travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour une façade...).

Le Permis de Construire (PC)

Le permis de construire donne les moyens à l'administré de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance. Il concerne les travaux créant une nouvelle construction : maison d'habitation, garage, ou piscine de grandes dimensions, les travaux sur une construction existante : agrandissement qui ajoute une surface de plancher importante.

Le permis d'aménager ou permis de construire autre qu'une maison individuelle

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné. Il est notamment exigé pour la réalisation de certaines opérations de lotissement, d'aires de stationnement, de bâtiments artisanaux, de terrain de sport ou de nouvelles constructions autres que des maisons individuelles comme des hangars agricoles, etc

Le Permis de démolir

Le permis de démolir est utilisé pour tous les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé. Il est également demandé dans les communes où le conseil municipal a décidé de l'instaurer par délibération.



Civisme...

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

ABOIEMENTS DES CHIENS

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements ne constituent pas un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut être puni d'une amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €).

CHATS ERRANTS

En 2018, une nouvelle CAMPAGNE DE STERILISATION et d'IDENTIFICATION va être mise en place sur la commune en référence à l'article L211-27 du code Rural.

Cette campagne vise à régler le problème de surpopulation de nos amis les chats pour deux raisons principales :

- Préserver le bien-être animal en apportant aide et soins aux animaux errants
- Supprimer les nuisances sonores et olfactives auprès des habitants

En effet, le plus souvent ces chats errants non stérilisés souffrent de maladies, de malnutrition et présentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Les chats stérilisés ne transmettent donc plus certaines maladies infectieuses liées aux accouplements et aux bagarres tout en protégeant notre environnement des rongeurs et de l'arrivée de nouveaux congénères sur le territoire, ainsi la population féline sauvage diminue.

L'identification, c'est-à-dire l'attribution à chaque animal d'un n° unique s'est imposée comme une nécessité sanitaire et une disposition importante en matière de protection animale et également ne l'oublions pas, un moyen de retrouver son animal égaré !

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS C'EST INTERDIT

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions : la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain.

Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien.

L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité.

Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.).

La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.



L'aide à domicile (UNA) – Secteur de Tigy



6 rue du 20 Août 1944
45510 TIGY
02 38 58 11 54
una45tigy@gmail.com



Depuis plus de 50 ans, notre association est spécialisée pour l'entretien du logement, du linge, l'aide à toilette, la préparation des repas, les courses, la téléassistance, le jardinage et bricolage entre autres.

Nous intervenons auprès de tout public, notamment pour aider les personnes dépendantes, handicapées, en difficulté, mais aussi auprès des personnes âgées, des personnes à l'autonomie réduite suite à un accident par exemple ainsi que les actifs.

Notre personnel intervenant est composé de la manière suivante :

- 11 Auxiliaire de Vie Sociale (titulaire du Diplôme d'Etat)
- 4 Employés à domicile (titulaire d'un BEP OU CAP en rapport avec le secteur de l'aide à domicile ou en-cours de validation du DEAVS)
- 17 Agents à domicile

Aujourd'hui nous intervenons chez 260 usagers soit 36 000 heures.

Notre mission : faire en sorte que les personnes puissent rester à leur domicile au milieu de leurs souvenirs.

Agrandissement de notre secteur géographique d'intervention :

Depuis plusieurs années nous intervenons sur les communes suivantes :

Darvoy, Férolles, Jargeau, Neuvy-en-Sullias, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vannes-sur-Cossons, Vienne-en-Val.

Depuis cette année, nous intervenons en plus sur la commune de Saint-Denis de l'hôtel et la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

Présentation de notre équipe administrative



Photo prise le 2 septembre 2017, lors du Forum des associations, Fête du sport et des loisirs, organisé par les mairies de Jargeau et Saint-Denis de l'Hôtel.

De gauche à droite :

- Mme BAYEUL Séverine : Accueil et secrétariat
- Mme RATIVEAU Nadine : Chargée de Planning
- Mme LOISEAU Brigitte : Comptable
- Mme BLANCHARD Edwige : Responsable d'Entité

Vous pouvez nous contacter :

Lundi et mardi : 9h -12h et de 16h30 - 17h30

Du mercredi au vendredi : 9h - 12h et de 14h- 17h30



Calendrier

Calendrier & Jours fériés

2018

365 Janvier 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

365 Février 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28				

365 Mars 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
9				1	2	3	4
10	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	18
12	19	20	21	22	23	24	25
13	26	27	28	29	30	31	

365 Avril 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
13							1
14	2	3	4	5	6	7	8
15	9	10	11	12	13	14	15
16	16	17	18	19	20	21	22
17	23	24	25	26	27	28	29
18	30						

365 Mai 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
18		1	2	3	4	5	6
19	7	8	9	10	11	12	13
20	14	15	16	17	18	19	20
21	21	22	23	24	25	26	27
22	28	29	30	31			

365 Juin 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
22					1	2	3
23	4	5	6	7	8	9	10
24	11	12	13	14	15	16	17
25	18	19	20	21	22	23	24
26	25	26	27	28	29	30	

365 Juillet 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
26							1
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31	30	31					

365 Août 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
31			1	2	3	4	5
32	6	7	8	9	10	11	12
33	13	14	15	16	17	18	19
34	20	21	22	23	24	25	26
35	27	28	29	30	31		

365 Septembre 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

365 Octobre 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

365 Novembre 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
44				1	2	3	4
45	5	6	7	8	9	10	11
46	12	13	14	15	16	17	18
47	19	20	21	22	23	24	25
48	26	27	28	29	30		

365 Décembre 2018

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
48						1	2
49	3	4	5	6	7	8	9
50	10	11	12	13	14	15	16
51	17	18	19	20	21	22	23
52	24	25	26	27	28	29	30
1	31						

- 1 janvier** Premier de l'An
- 6 janvier** Épiphanie
- 13 février** Mardi Gras
- 14 février** Saint Valentin
- 1 avril** Dimanche de Pâques
- 2 avril** Lundi de Pâques

- 1 mai** Fête du travail
- 8 mai** Victoire 1945
- 10 mai** Ascension
- 20 mai** Dimanche de Pentecôte
- 21 mai** Lundi de Pentecôte
- 14 juillet** Fête Nationale

- 15 août** Assomption
- 1 novembre** Toussaint
- 11 novembre** Armistice de 1918
- 25 décembre** Noël
- 31 décembre** Saint-Sylvestre

OUVROUER LES CHAMPS

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1 Route de Jargeau | 6 Route des Chevalliers | 11 Route de la Saussaie | 16 Rue de la Loue |
| 2 Route de Tigy | 7 Route des Caillardières | 12 Route de la Levée | 17 Allée des Erables |
| 3 Route de Vienne | 8 Route de Marmain | 13 Route de Sigloy | 18 Allée des Tournesols |
| 4 Route du Trépied | 9 Route de Bapaume | 14 Route des Vallées | 19 Allées des Cerisiers |
| 5 Route de Richebourg | 10 Route de Villault | 15 Route de la Routisserie | 20 Aire de pique nique |



Le site de Courpain

Après 30 ans d'exploitation (1977-2007), et ses 1,2 million de tonnes de matériaux prélevés, cette ancienne zone d'extraction de granulats de 17 ha a été confiée à la Maison de Loire du Loiret. Missionnée pour réaliser des suivis naturalistes et permettre à la faune et à la flore de se réappropriier le milieu, l'association et le Conseil Départemental du Loiret se sont associés afin de préserver et de valoriser les richesses de cet Espace Naturel Sensible.

